

## AVIS PUBLIC

### D'ENTRÉE EN VIGUEUR MODIFICATION – RÈGLEMENT ZONAGE No 06-2015 – ZONE À GLISSEMENTS DE TERRAIN

Règlement N° 04-2024

Règlement modifiant le Règlement de zonage  
No. 06-2015 de la Municipalité de Saint-  
Zéphirin-de-Courval – Zone à risque de  
glissements de terrain.

---

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière  
de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le conseil a adopté par résolution le  
règlement #04-2024 modifiant le Règlement de zonage no. 06-2015 de la Municipalité de Saint-  
Zéphirin-de-Courval – Zone à risque de glissements de terrain.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-  
de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la  
section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 11 juillet 2024



---

Hélène Chassé, g.m.a.  
Directrice générale et Greffière-trésorière



**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #04-2024

---

Je, soussignée, HÉLÈNE CHASSÉ, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie sous mon serment d'office avoir publié le règlement #04-2024, en affichant aux endroits prescrits par le conseil municipal (bureau municipal et page web de la municipalité), le 11 juillet 2024, entre 9 h et 12 h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juillet 2024.

(s) Hélène Chassé

Hélène Chassé, g.m.a  
Directrice-générale/greffière-trésorière  
Municipalité Saint-Zéphirin-de-Courval

